

Cachan : la centrale solaire citoyenne produit sa propre électricité

Après cinq ans d'efforts, la coopérative Sud Paris Soleil vient de raccorder au réseau ses 600 mètres carrés de panneaux photovoltaïques installés sur les toits de l'école la Plaine. D'autres centrales solaires pourraient voir le jour dans les villes voisines.



Cachan, ce lundi 26 avril 2021. Les 600 mètres carrés de panneaux photovoltaïques ont alimenté l'école de la Plaine pour la rentrée scolaire. DR

Par Théo Troude

Le 26 avril 2021 à 19h13

La rentrée scolaire n'a pas été le seul événement, ce lundi à l'école la Plaine de Cachan. Sur les toits de l'établissement, réunissant maternelle et primaire, c'est une révolution énergétique qui a concentré l'attention de petits et grands. Pour la première fois, le groupe scolaire a fonctionné à plein régime à l'aide de l'énergie produite par les 600 mètres carrés de panneaux photovoltaïques qu'il accueille.

En les raccordant au réseau, le 21 avril dernier, [la coopérative Sud Paris Soleil](#) a finalisé son premier projet, cinq ans après la création du mouvement. « C'est une immense joie, souffle Thomas Le Roux, président du projet. On est ravis que l'installation soit enfin en service, c'est le fruit d'un long travail collectif, citoyen et bénévole. »



Basé à Cachan, le collectif créé en 2016 et porté par 200 citoyens a pour défi d'équiper les toits de bâtiments publics ou privés dans les communes alentour. « C'est une belle histoire, sourit Hélène de Comarmond (PS), la maire de Cachan. Cela montre que ces idées sont réalisables, que les énergies renouvelables marchent, et qu'elles produisent de l'électricité ! On ne peut qu'en être heureux. »

La victoire est là, palpable, puisque le toit de l'école, rénové pour accueillir les panneaux, devrait produire environ 100 MWh (mégawattheure) par an,

soit la consommation moyenne d'une trentaine de logements, hors chauffage.

Un projet écologique et créateur de « lien social »

« Cela correspond aux deux tiers de la consommation de l'école pour toute l'année », détaille Thomas Le Roux. Mieux, le projet présente un avantage quant à la préservation de l'énergie. « Ce qu'on produit va au point de distribution le plus proche, et l'école va tirer son énergie renouvelable de ce centre. Donc si on produit 100 kWh, ce seront 100 kWh qu'on ne devra pas ramener d'une centrale à 300 km de Paris. Comme il y a 10 à 15 % de pertes par le transport, le rendement sera bien meilleur. »

Un accomplissement d'autant plus savoureux que Sud Paris Soleil a dû surmonter de nombreux obstacles avant de parvenir à ce jour tant attendu. « La première embûche était financière, se souvient Thomas Le Roux. Il a fallu obtenir une subvention et faire comprendre aux élus que, même s'il est plus long, un projet coopératif sera plus transparent et créera du lien social. » Hélène de Comarmond acquiesce : « C'est un magnifique projet. Il faut souligner la permanence de l'engagement citoyen sur les plans technique, juridique, financier... Et le sacré volontarisme du collectif. C'était important pour nous d'accompagner la démarche. »

À lire aussi [Les Lilas : les citoyens s'unissent pour produire de l'électricité verte](#)

L'aide des collectivités a notamment été financière. « Ce projet représente 100 000 euros d'investissement hors taxe, résume Thomas Le Roux. Là-dessus, on dispose d'environ 55 000 euros de participation citoyenne, et de 45 000 euros de subventions de la région. Parmi [les souscripteurs de parts sociales](#), on a aussi le département du Val-de-Marne, qui nous a aidés à hauteur de 5000 euros pour passer du statut d'association à celui de coopérative en 2019. » Des soutiens tout sauf négligeables, puisque Sud Paris Soleil doit encore attendre un an avant de récupérer la TVA, et six mois avant que les premiers revenus EDF affluent.

Une autre mission : vendre la production

Car l'autre objectif est de vendre l'électricité produite. Mais à quel prix ? « A 11 centimes du kilowatt, répond Thomas Le Roux. On a fait un modèle économique par rapport à ce tarif garanti sur vingt ans. On est obligés de vendre à EDF initialement, mais on va changer d'opérateur à partir du 1er janvier 2022, en passant à Enercoop, un distributeur d'énergies renouvelables. Ils achèteront notre électricité 5 % plus cher, et la revendront un peu plus cher également. Mais c'est une façon de soutenir les énergies renouvelables. »

Newsletter L'essentiel du 94

Un tour de l'actualité du Val-de-Marne et de l'IDF



[S'inscrire à la newsletter](#)

[Toutes les newsletters](#)

Sur sa lancée, le mouvement ne veut plus s'arrêter. « L'objectif, c'est une nouvelle toiture par an, synthétise Thomas Le Roux. Cela pourrait être en 2022 à Arcueil, et en 2023 à Fresnes, deux villes sociétaires. Il est aussi probable qu'une installation à Cachan s'intercale. » Hélène de Comarmond abonde : « Il faut prouver que cette idée peut prospérer, ici comme ailleurs. »